

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant reprise d'activité en qualité
de sapeur-pompier volontaire du
sapeur 1ère classe Axel PUJOL du
CSP ALBI

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU l'arrêté du président du conseil d'administration du service
départemental d'incendie et de secours du Tarn, en date du 23 juillet
2015, portant prolongation de la suspension d'engagement d'office du
sapeur 1ère classe Axel PUJOL du 11 juillet 2015 au 11 août 2015,

VU le certificat d'aptitude délivré par le médecin-lieutenant-colonel
Thierry MICHEL en date du 13 août 2015,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Il est mis fin à la suspension d'engagement du sapeur 1ère classe Axel PUJOL, sapeur-pompier
volontaire affecté au centre de secours principal d'ALBI, à compter du 13 août 2015.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **03 SEP. 2015**

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :



Le président du conseil d'administration
du SDIS

Michel BENOIT